

***Après l'Adoption du Traité de Lisbonne.  
L'Union Européenne, plus proche des citoyens ?***

*Par Raymond Van Ermen. 9/11/07*

*Le Forum Permanent de la Société Civile contribue depuis plus de dix ans aux propositions pour une Europe plus proche des citoyens.*

1. La Charte des Droits Fondamentaux.

Comme l'a souligné Jean-Claude Sèché « *La Charte existe. Son existence est confirmée par le Traité modificatif qui lui donne même valeur juridique que les Traités, bien que son texte n'en soit pas repris. La technique du renvoi est une pratique juridique courante. La détermination de sa portée effective (déjà dans la Constitution) est plus problématique. (...) un droit énoncé dans la Charte n'aura de portée effective que si une compétence de l'Union existe dans ce domaine, avec le pouvoir correspondant des institutions.* ».

2. La Démocratie Participative.

« *Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative* ». Article 8 A Traité modificatif. Les mots « démocratie européenne représentative et participative » ne figurent pas dans le Traité de Lisbonne. Si dans le projet de Constitution un sous titre était intitulé 'démocratie participative', rien de tel dans le Traité de Lisbonne. Avec la disparition des symboles de l'Union, c'est un autre signal du recul d'une Europe plus proche de ses citoyens.

3. Un Référendum Pan-Européen

Pour la Constitution, les referendums se succèdent. Pour le traité de Lisbonne -au contenu présenté comme identique dans les pays qui ont voté « oui » au traité constitutionnel et comme totalement différent, dans les pays qui ont voté « non » (!) - on musèle les citoyens. Un saut qualitatif comme un *référendum pan-européen*, le même jour dans toute l'Union sur la même question, n'est toujours qu'une option au frigo pour le cas de crise institutionnelle.

4. La Nouvelle Etape ? Un Pacte Sociétal.

La stratégie européenne du développement durable pourrait être un cadre utile pour impliquer les citoyens. Ce n'est pas ce que propose le rapport de progrès de la Commission. Des expériences comme le 'Grenelle de l'Environnement' démontrent qu'il est temps de passer de la vision de la Commission (je dialogue) et des acteurs (j'observe, je lobby) à une nouvelle approche (les parties concernées négocient et mobilisent les forces vives). La Déclaration d'Interdépendance ouvrirait le pacte sociétal pour un développement durable